



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 60568

### Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation des personnels enseignants relativement au handicap. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées marque une immense avancée s'agissant de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants ayant un handicap. Dans ce contexte, elle aimerait savoir comment les futurs personnels enseignants sont formés aux questions liées au handicap. En outre, une réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants des premier et second degrés est en cours. Cette réforme est fondée sur une hausse du niveau de qualification. Aussi souhaite-t-elle savoir s'il envisage d'intégrer à cette réforme une meilleure prise en compte du handicap, particulièrement s'agissant de la dyslexie et la dysphasie, au niveau du recrutement comme de la formation continue.

### Texte de la réponse

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées consacre le devoir de l'éducation nationale de scolariser tous les enfants handicapés en milieu ordinaire ou d'assurer, si nécessaire, leur scolarisation dans des établissements adaptés. L'article L. 112-5 du code de l'éducation prévoit que les enseignants reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil, l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap et sur les différentes modalités d'accompagnement scolaire. La formation initiale et continue permet ainsi aux enseignants l'acquisition des compétences indispensables à la réussite des élèves handicapés auxquels ils dispensent leur enseignement. Dès leur période de formation professionnelle initiale, les enseignants stagiaires sont engagés dans la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions auprès d'élèves présentant un handicap. La connaissance des dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap fait partie de leur formation. La réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants ne vise pas à remettre en cause la place spécifique ainsi faite à la prise en compte du handicap dans la formation initiale des enseignants. À cet égard, l'acquisition de connaissances dans le domaine de la prise en charge des élèves en situation de handicap sera intégrée au contenu des périodes de formation dont bénéficieront les enseignants pendant leur année de stage. L'arrêté du 12 mai 2010, paru au Journal officiel du 18 juillet 2010, portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier comporte un paragraphe 6 qui s'intitule « Prendre en compte la diversité des élèves ». Il préconise notamment que l'enseignant prenne en compte « les différents rythmes d'apprentissage des élèves » et qu'il « accompagne chaque élève y compris les élèves à besoins particuliers ». Il doit avoir acquis « les éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves » et connaître « les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap ». Ces compétences doivent être acquises par l'enseignant stagiaire au plus tard à la date de sa titularisation. Elles sont abordées en formation initiale comme en formation continuée. Dans le cadre du plan national de formation des enseignants, une formation relative à

l'aide à la communication pour les élèves sourds s'est déroulée à Paris les 12 et 13 mars pour les conseillers en ASH, puis les 12 et 13 mai à l'intention des lauréats du CAPES langue des signes français. S'agissant des dispositifs mis en place pour les élèves en difficulté, dont ceux porteurs de handicap, des séminaires consacrés à l'aide personnalisée dans le premier degré se sont déroulés du 26 janvier au 11 février 2011 à Paris, Bordeaux, Nantes et Lyon.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Muriel Marland-Militello](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60568

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2009, page 9616

**Réponse publiée le :** 22 novembre 2011, page 12290